



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

Fax : 01 44 62 70 02

Mél : snu75@snuipp.fr

Site : <http://75.snuipp.fr>

L'École

Journal du
SNUipp Paris - FSU



Dispensé de timbrage Paris 20 CTC

L'ÉCOLE
Journal du
SNUipp Paris-FSU
11 rue de Tourtille
75020 Paris



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 15/03/2013

En grève le 25 mars pour une autre ambition pour l'école

La formidable réussite de la grève parisienne du 22 janvier avec 90 % des enseignants des écoles en grève a été le coup d'envoi d'une mobilisation nationale avec le succès de la grève nationale du 12 février. Il n'est plus possible maintenant pour le gouvernement d'affirmer que la « refondation » de l'école et la réforme des rythmes scolaires se font dans le consensus le plus large. La mobilisation qui n'a pas faibli à l'occasion des rassemblements et des réunions publiques organisées par la Ville et les mairies d'arrondissement s'est étendue aux parents d'élèves, aux animateurs et aux agents municipaux.

L'unité la plus large regroupant les syndicats parisiens SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD Éducation, CGT Educ'Action et CNT STE est une des conditions du succès de la mobilisation des enseignants. Mais ce qui motive la colère de nos collègues c'est le mépris dans lequel ils sont tenus par leur ministre lorsqu'il refuse d'associer les personnels eux-mêmes à l'élaboration d'une véritable refondation de l'école. En n'écoutant que la parole des experts, il a oublié qu'une réforme réussie ne se fait qu'avec la participation de ceux chargés de la mettre en œuvre et non pas contre eux. Rien n'a été pris en compte pour réduire la difficulté croissante du métier. Aucune contrepartie salariale, après des années de gel des salaires, n'a été proposée pour compenser la dégradation de nos conditions de travail.

Mais le cœur du problème reste le manque d'ambition pour l'école que manifeste le ministre à travers sa loi de « refondation ». Ce ne sont pas les moyens budgétaires accordés à l'éducation qui nous le ferons oublier. Les 54.000 postes prévus ne parviennent pas à compenser les 80.000 postes perdus ces 5 dernières années. Car ce qui importe avant tout pour chaque enseignant c'est la réussite de tous ses élèves. Or sur ce sujet, la réforme n'amène aucune avancée et laisse à penser que cette réussite se situerait hors du temps scolaire, stigmatisant un peu plus le travail des enseignants.

En subordonnant l'organisation de la semaine au projet éducatif territorial ainsi qu'une partie de nos horaires, le décret sur les rythmes scolaires vient aussi renforcer les logiques de territorialisation avec les inégalités que cela comporte sur l'ensemble du territoire. C'est un pas de plus vers l'éclatement du cadre national du service public d'éducation.

C'est parce que nous portons une tout autre ambition pour l'école et nos élèves que nous serons massivement en grève le 25 mars à l'appel de l'intersyndicale parisienne.

Santo Inguaggiato

Mouvement intra (page 2)

Capd du 29 mars (page 3)

Carte scolaire 2013 (page 4)

Rythmes scolaires (insert de 4 pages)

L'École n°301, du 15 mars 2013, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0515 S 07539, ISSN n° 12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€, Maquette : A. Malaisé, Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Mouvement intra 2013

Modalités et calendrier

La saisie des vœux pour le mouvement intra-départemental se déroule jusqu'au 25 mars. Le SNUipp-FSU organise une permanence spéciale pour apporter aide et conseil mercredi 20 mars dans ses locaux.

La circulaire du mouvement, qui fixe toutes les règles, est disponible sur notre site. Suite à la demande du SNUipp-FSU Paris, la saisie des vœux sur Iprof est prolongée et se déroulera jusqu'au lundi 25 mars midi. Par prudence, il ne faut pas s'y prendre à la dernière minute.

Pour se connecter à Iprof : <http://www.ac-paris.fr> ou <https://bv.ac-paris.fr> Pour toute difficulté de connexion, s'adresser à : assistance@ac-paris.fr (tél. : 01 40 32 34 70). A partir du lundi 8 avril, envoi sur Iprof de la fiche de vœux comportant pour chaque vœu formulé le barème correspondant.

Dès réception et jusqu'au 22 avril inclus, il sera possible de contester les vœux et les barèmes indiqués sur cette fiche.

Jeudi 18 avril se tiendra un groupe de travail chargé de valider les vœux et barèmes des candidats et de donner un avis sur l'attribution de bonifications prioritaires liées



aux situations de handicap.

Jeudi 23 mai se tiendra la CAPD du mouvement 2013. Les propositions d'affectations sont connues 8 jours avant la CAPD et publiées en ligne sur notre site.

Futurs Capa-Sh

Les enseignants ayant demandé un départ en formation CAPA-SH pour 2013-2014 ne sauront s'ils sont retenus que le 2 avril 2013, après la CAPD du 29 mars et après la fermeture du serveur.

Ils pourront tout de même remplacer tout ou partie de leurs vœux par d'autres correspondant à des postes de l'enseignement spécialisé. Pour cela, ils devront se signaler avant le 5 avril 2013 par mail à mvt1degre@ac-paris.fr.

Permanence spéciale

L'équipe du SNUipp-FSU Paris organise une permanence pour répondre à toutes les questions des candidats au mouvement intra et leur dispenser ses conseils.

Mercredi 20 mars de 9h30 à 17h au 11 rue de Tourtille (angle des rues Pali-Kao et Tourtille) M° Couronnes ou Belleville

Temps partiel : inégalités en vue

Suite à la volonté d'imposer le passage à 9 demi-journées, les quotités de temps partiels seraient totalement revues et sources de fortes inégalités. Par exemple, ne pas travailler deux demi-journées pourrait correspondre à 75% rémunéré 75% dans le cadre d'une journée de 6h et pourrait correspondre à 81,25% rému-

né 86,43% dans le cadre d'une journée à 4,5h (« proposition » de la ville de Paris de 2 jours à 6h et 2 jours à 4,5h). Pour un enseignant au 8e échelon, la différence de traitement entre ces 2 jours non travaillés, qui ne seraient pas forcément choisis, se monterait à 240 euros mensuels !

La circulaire temps partiel de l'académie devrait toutefois bientôt paraître. Le SNUipp-FSU se montrera vigilant pour que les temps partiels n'engendrent aucune inégalité de traitement. Affaire à suivre (et fortement dépendante de l'organisation de la semaine à la rentrée 2013)...

CAPD du 29 mars

Départs en stage CAPA-SH

Les propositions initiales de départ en stage CAPA-SH étaient en nombre insuffisant au regard des besoins (sauf en option A et B a priori). Le SNUipp-FSU et les autres syndicats ont fait bouger les lignes et amené l'académie à augmenter le nombre de départs en stages lors du comité technique académique du 19 février.

Concernant les Rased, le Rectorat faisait apparaître 8 départs en option E et 4 départs en option G, alors même que les Rased sont les grands oubliés du Ministère. Si le SNUipp-FSU se félicite de la reprise des formations dans les options G et E, il estimait que cela était insuffisant au regard des besoins.

Nombre de départs

Option C : 4

Option D : 10

Option E : 14 au lieu de 8 prévus initialement

Option F : 6 au lieu de 4 prévus initialement

Option G : 7 au lieu de 4 prévus initialement

DEPS : 5

DDEEAS : 1

Pour rappel, **barème des départs en CAPA-SH** :

A + (N+C) + (2XASH)

A = ancienneté générale des services

N + C = note + correctif

ASH = 1 pt par année scolaire entière effectuée sur un poste de l'ASH avant spécialisation

S = 1 pt par année d'exercice de fonctions spécialisées depuis l'obtention de la spécialisation.

Un avis est également demandé à l'inspecteur de circonscription.

Pensez à transmettre votre barème à la section afin que les représentants du SNUipp-FSU Paris puissent vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur dans les documents de l'administration.

Demandes de disponibilité

Pour toutes les demandes de mise en disponibilité, vous devez vous référer à la circulaire parue le 5 février (en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris)

Les demandes de mise en disponibilité doivent être établies à l'aide de l'annexe I et accompagnées, le cas échéant, des pièces justificatives nécessaires.

Les demandes doivent être transmises par la voie hiérarchique et adressées au DASEN avant le 31 mars 2013, délai de rigueur.

Réponse négative aux permutations informatisées ? Il reste les Ineat et exeat

Cette phase manuelle concerne les enseignants qui ont échoué aux précédentes opérations, ceux séparés de leur conjoint ainsi que certaines situations particulièrement justifiées.

En principe les enseignants qui n'ont pas participé au mouvement inter-départemental informatisé et qui ne peuvent pas faire état d'une séparation d'avec leur conjoint ou d'une situation de handicap ne sont pas autorisés à participer aux per-

mutations manuelles. Il faut, malgré tout faire une demande avec pièces justificatives (PES, situation familiale difficile par exemple) car dans les faits ils peuvent participer à cette phase manuelle.

Vous devez solliciter un exeat (autorisation de sortie) auprès du DASEN du département d'exercice (Paris) et simultanément solliciter un ineat (autorisation d'entrée) auprès du DASEN du départe-

ment demandé.

L'équipe du SNUipp-FSU Paris organise une permanence pour répondre à toutes les questions des enseignants souhaitant faire une demande d'ineat/exeat et leur dispenser des conseils,

Mercredi 10 avril de 9h30 à 17h au 11 rue de Tourtille (angle des rues Pali-Kao et Tourtille) M° Couronnes ou Belleville



Carte scolaire 2013

pas de réel changement

Sur le budget et la carte scolaire, le changement de cap budgétaire est net, mais il reste insuffisant pour réparer les dégâts causés par les politiques passées et transformer de manière ambitieuse l'école. De plus, pour la FSU, il n'est pas acceptable que les postes octroyés pour l'Education Nationale soient financés par des suppressions de postes dans les autres services publics. La répartition des 50 postes octroyés par l'académie est symbolique de la politique ministérielle actuelle. Les vraies priorités des écoles portées par les enseignant-es ne sont pas entendues : baisse des effectifs dans les classes, remplacement des absences et retour de la formation continue, Rased.

Une seule boussole a guidé le SNUipp-FSU lors du CTA et du CDEN: obtenir un réel changement dans les conditions d'apprentissage des élèves et d'enseignement des professeurs à la rentrée 2013.

Ouvertures/fermetures de classe

Le nombre moyen des élèves par classe dans les écoles parisiennes est parmi les plus élevés de France, le différentiel entre les écoles situées en éducation prioritaire et les autres, un des plus faibles. Le SNUipp-FSU a donc dénoncé le fait que l'académie ne s'engage pas dans une baisse des effectifs dans les classes.

A l'issue du CDEN, trois fermetures ont été annulées (EE Primo Lévi -13ème, EE Barbanègre -19ème, EE rue de la Mare -20ème) et deux classes supplémentaires ont été ouvertes: EM Volontaires -5ème, EE Cité Voltaire -11ème.

Face à l'insistance des représentants des personnels, les autres situations seront à nouveau évoquées en juin.

L'intégralité des mesures prises est en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris.

Scolarisation des moins de 3 ans : 8 postes

Le SNUipp-FSU a dénoncé le manque de transparence dans la procédure ; toutes les écoles n'ayant pas été informées de cette possibilité de proposer des projets. Le SNUipp-FSU est favorable à la scola-

risation des élèves de moins de trois ans quand les familles le demandent, mais les 8 postes proposés vont-ils permettre de réduire les inégalités sociales et territoriales ?

Le SNUipp-FSU a demandé que les moyens matériels humains soient au rendez-vous. Il n'est pas question que ces ouvertures de classe servent de variable d'ajustement ; les effectifs doivent être limités à 15 par classe.

Ecoles concernées : Vicq d'Azir 10ème ; Présentation 11ème ; Square Alain Fournier 14ème ; André Brechet 17ème ; Département 18ème ; 15 rue de Tanger 19ème ; Pali Kao 20ème ; Mouraud 20ème.

Dispositif plus de maîtres que de classes : 14 postes

Le SNUipp-FSU a dénoncé le même manque de transparence que pour le dispositif précédent.

La création des 14 maîtres supplémentaires permettra une amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement dans les écoles concernées si celles-ci sont correctement accompagnées et le SNUipp-FSU s'en félicite. Pour autant, nous tenons à réaffirmer dès maintenant qu'ils ne doivent pas servir de caution à la disparition des Rased. D'autre part, ce dispositif ne correspond qu'en partie au mandat historique du SNUipp-FSU qui inclut une baisse des obligations de service des enseignant-es et une modification des missions des enseignant-es des écoles.

Certaines écoles initialement retenues seront écartées de ce dispositif suite au CDEN pour financer des créations de poste de Rased. Le SNUipp-FSU et les autres syndicats ont demandé au DASEN de respecter l'engagement qui a déjà été donné aux trois écoles victimes de la décision du DASEN. Le DASEN s'est arc-bouté sur sa décision : les écoles Brancion (15ème), Laborie (18ème), 10 Le Vaux (20ème) n'auront pas le maître supplémentaire comme cela était prévu initialement.

Ecoles élémentaires concernées : 200 rue

St Maur 10ème ; A 77 bd de Belleville 11ème ; A 8 rue Kuss 13ème ; Alain Fournier 14ème ; Epinettes 17ème ; Evangile 18ème ; Oran 18ème ; 69 Championnet 18ème ; Emile Bollaert 19ème ; Cheminets 19ème ; 132 Aubervilliers 19ème ; A 9 Tandou 19ème ; 97 Pyrénées 20ème ; Amandiers 20ème.

Rased : 3 créations de postes

La transformation des Postes « sout » en postes Rased est actée. Aucune création nouvelle n'avait été envisagée par l'académie. Selon le DASEN, le Ministère attendrait un rapport de l'IGEN sur la question. Le SNUipp-FSU n'accepte pas que les Rased soient les grands oubliés de cette carte scolaire. Après l'intervention des représentant-es du personnel et de la Mairie, la recréation de trois postes de réseaux ainsi que la relocalisation des deux postes prévus l'an passé ont été actées : 5-6 : 1 poste E, 16A-16B : 1 poste de psy scolaire, 7-8 : 1 poste G, 1-2-4 : 1 poste E, 14A-15B : 1 poste G

Remplacement : 15 postes

Le SNUipp-FSU n'accepte pas les absences non remplacées des enseignant-es absents et l'annulation du peu de stage de formation continue programmés. Il revendique par conséquent le rétablissement des postes de remplaçants supprimés et la création de postes à la hauteur des besoins, notamment avec le rétablissement des postes de brigades « formation continue ». La création des 15 postes de remplacement est un premier pas, mais reste bien loin des besoins des écoles.

SYNDIQUEZ-VOUS
pour renforcer l'action
du SNUipp-FSU

<http://75.snuipp.fr>



RYTHMES SCOLAIRES

La Ville réaffirme sa volonté de passer en force, confortée par le silence du Rectorat

Le CDEN qui s'est tenu le 28 février a été à l'image de l'ambiance actuelle au sein de l'académie de Paris : aucun document préparatoire n'a été fourni par la Ville, pas de présentation de quelconque pré-projet, « dialogue » de sourds, refus de répondre explicitement aux questions des représentants du personnel.

L'introduction de Mme Brossel, adjointe chargée des affaires scolaires, a confirmé implicitement la territorialisation à l'œuvre avec ce projet... en indiquant que l'organisation du temps scolaire sera celle décidée lors du conseil de Paris du 25 et 26 mars...oubliant que celle-ci doit être validée par l'académie.

Comme depuis le début, l'académie reste en retrait et silencieuse, alors qu'elle est décisionnaire sur l'organisation du temps scolaire. Cela laisse le champ libre à la Ville pour imposer ses « projets ».

Les débats ont été houleux, avec de nombreuses provocations de la part de représentants de la FCPE.

Les représentant-es de l'intersyndicale n'ont pas répondu aux provocations et ont maintenu leur position qui est celui de l'ensemble de la profession et ce dans l'unité.

Après 3 heures de prises de paroles diverses, le SNUipp-FSU a demandé aux représentants de la Ville si une réforme pouvait se mettre en place contre l'avis quasi-unanime des personnels. Ils n'y ont pas répondu explicitement. Toutefois, la motion proposée par la FCPE demandant l'application de la réforme des rythmes scolaires en 2013 a été voté par les représentants de la FCPE et de la Ville de Paris, accompagné par le Sgen-cfdt et la Ligue de l'enseignement. Bien évidemment, l'intersyndicale parisienne, à travers les représentants de la FSU, de FO, de l'Unsa et de Sud Education, a voté contre.

La Ville s'obstine et confirme son passage en force. L'intersyndicale SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD Education, CGT Educ'Action et CNT Ste appelle les enseignants parisiens à se mettre massivement en grève lundi 25 mars, jour du conseil de Paris qui va examiner le projet d'organisation du temps scolaire que la Ville retiendra et son application dès 2013.

lundi 25 mars GRÈVE UNITAIRE PARISIENNE

l'appel et les modalités en page IV

Mais de quoi parle-t-on ?
le texte de C. Passerieux en page II

Faut-il croire aux promesses ?
l'avis du Supap-FSU en page III



Les rythmes scolaires, mais de quoi parle-t-on ?

par Christine Passerieux, secrétaire nationale du GFEN

De nombreux discours s'affrontent sur la réforme des rythmes scolaires mais tous ne parlent pas de la même chose même si tous affichent apparemment les mêmes objectifs : respecter le rythme des enfants et réduire l'échec scolaire. Intention louable mais qui nécessite quelques clarifications. Il y a derrière la manière d'aborder la question une naturalisation des rythmes individuels, une confusion entre rythme de vie et rythme d'apprentissage qui ne prend nullement en compte ce qui relève du construit dans le rapport à l'école. En effet à l'origine de l'échec scolaire c'est bien un rapport d'étrangeté à l'école qui peut durer tout au long de la scolarité, (jusque y compris aux premières années d'université) pour des élèves qui ne sont pas familiers avec les pratiques scolaires. Une demi-heure de plus ou de moins chaque jour ne changera rien à l'affaire.

L'objectif de la réforme se présente aussi comme adaptation aux besoins des enfants. Mais qui a besoin spontanément d'une règle de grammaire, ou encore d'un théorème mathématique ou de la poésie ? C'est bien au cours de ses apprentissages que l'élève va découvrir le plaisir de maîtriser consciemment l'usage de la langue, de pouvoir jouer avec ses significations multiples. C'est donc bien à l'école de créer ces besoins, en particulier pour les plus de 50 % d'élèves qui ne les « héritent » pas de leur milieu. De plus au nom des besoins supposés des élèves, le risque est grand d'une différenciation des apprentissages qui participe à transformer les inégalités sociales en inégalités scolaires.

Nous rejoignons J. Y. Rochex qui récusé l'affirmation d'une nécessaire réduction du temps d'apprentissage : « Nos travaux montrent, au contraire, que les élèves les plus en difficulté scolaire sont ceux, justement, qui sont le moins en activité intellectuelle ». Et par ailleurs les élèves les plus performants à l'école, massivement les enfants d'enseignants, ont des emplois du temps très chargés. C'est lorsque leurs capacités sont sollicitées que les élèves réussissent le mieux.

Le rapport au temps ne peut être pensé

hors contexte. Chacun a pu mesurer que la conscience du temps qui s'écoule varie. L'inquiétude de rater son train fait apparaître fort courtes les 20mn qui restent avant que de le prendre alors que 5mn à attendre un bus paraissent fort longues lorsque le froid se fait mordant ! Il en est de même en classe lorsque des élèves ne veulent pas aller en récréation pour poursuivre un travail qui les passionne alors que d'autres baillent en regardant leur montre après 5 mn de cours.

Le risque est grand aussi d'une hiérarchisation des disciplines, certaines dites fondamentales et d'autres moins, qui ne peut que renforcer la représentation qu'ont les élèves qui rencontrent le plus de difficultés de la fonction de l'école. Sauf à penser que la culture se découpe en tranches, que la pensée n'a rien à voir avec l'exercice corporel ou artistique, c'est bien l'ensemble du patrimoine que l'école doit transmettre ET A TOUS.

Enfin l'inégalité sur le territoire entre les communes « riches » et celles qui le sont moins, les différences de choix financier d'une collectivité à l'autre, obèrent la possibilité d'accès égalitaires à l'éducation dite périscolaire.

Le temps d'apprendre et de comprendre

La diversité des milieux d'apprentissage est une richesse pour le développement à condition que soient clairement définies leurs spécificités respectives et les conditions qui feront de chacun d'entre eux un espace véritablement stimulant sur le plan culturel. Ainsi la pratique des arts plastiques, du volley-ball ou de la lecture à l'école et hors l'école n'a pas les mêmes finalités. Si l'éducation d'un enfant ne se réduit pas aux apprentissages scolaires, l'école est cependant la seule institution qui a pour fonction sociale de transmettre un patrimoine culturel, hérité de l'histoire de l'humanité. Ce faisant elle engage dans un nouveau rapport au monde où il ne s'agit plus seulement de vivre des situations mais de les analyser, les modéliser pour construire son auto-



mie intellectuelle, s'émanciper de ses actes et de ses premières représentations. Il ne s'agit donc ni de scolariser le hors scolaire, ni de réduire le scolaire.

Il faut du temps pour apprendre mais le temps n'y suffit pas. Nombre de travaux de recherche universitaire ou pédagogique s'accordent désormais à reconnaître le rôle central des pratiques dans la transmission des connaissances. L'école transmet un patrimoine et ce faisant transmet bien plus que cela : un rapport au monde, un regard sur les autres, une manière de trouver place, le plaisir du risque et de la nouveauté, le goût de l'aventure intellectuelle et sensible, la curiosité pour ce qui n'est pas soi. L'école n'a pas à s'adapter à chacun mais doit permettre à tous de se transformer. C'est ce que l'on appelle émancipation : la construction de sa singularité, de son autonomie.

Les élèves sont fatigués parce qu'ils s'ennuient, parce qu'ils sont en échec, parce que les contrôles priment sur les apprentissages, parce qu'ils ne sont pas suffisamment convoqués en tant que sujets dans la construction de leurs savoirs. Faire reculer l'ennui, faire reculer l'échec des enfants des milieux populaires, c'est possible si les fonctions de l'école sont clarifiées, si les contenus de savoir à transmettre sont clairement identifiés à toutes les étapes de la scolarité et si les pratiques pédagogiques sont remises en chantier de façon collective. Quelles que soient les structures mises en place.

Réforme des rythmes scolaires, faut-il croire aux promesses ?

SUPAP-FSU (syndicat des personnels de la Ville de Paris)

Le Maire a rencontré, à nouveau lundi 25 février les organisations syndicales de la Ville de Paris sur la réforme des rythmes scolaires. Il a annoncé :

- La création de 250 postes pour déprécariser les personnels de la direction des affaires scolaires, de la direction des affaires culturelles et de la direction de la jeunesse et des sports ainsi que la titularisation de 450 agents contractuels en 2013.

L'avis du SUPAP-FSU : les mesures de titularisation sont celles prévues par la loi de mars 2012 sur la déprécarisation. A ce stade, elles ne visent pas que les personnels concernés par les rythmes scolaires. La création de 250 postes pour déprécariser les personnels correspond à une offre de CDI à une partie des 800 vacataires présents depuis plus de 6 ans à la Ville de Paris sur toute les directions de la Ville, principalement à la direction des affaires scolaires. La Ville de Paris appliquerait tout simplement le droit sans pour autant offrir à ces agents la possibilité d'être candidat au processus de titularisation comme nous l'a indiqué la DRH.... Rappelons que l'emploi de vacataire sur des emplois permanents est en effet illégal... ce que la Ville reconnaît enfin !

Que si la réforme était mise en œuvre en septembre prochain, s'ajouteraient selon le Maire les mesures suivantes :

- La création de 750 postes additionnels dès le budget supplémentaire de juillet 2013 au titre de la déprécarisation.

L'avis du SUPAP-FSU : Il s'agirait alors de donner des CDI à une partie ou à la totalité des 2500 vacataires présents depuis plus de trois ans à la Ville de Paris et dont la quotité de travail serait supérieure à 30% sur l'année...mais ces postes au départ seraient pour la grande majorité sur la base de temps incomplet. Là encore, la Ville de Paris appliquerait tout simplement le droit.

- la suppression du plafond des 910 heures pour les vacances qui correspond à une demande unanime des organisa-

tions syndicales ;

L'avis du SUPAP-FSU : ce plafond n'avait aucune base légale depuis longtemps. Il précarise les personnels et en plus désorganise le périscolaire et les projets pédagogiques. De nombreux contrats doivent s'arrêter fin mars...Le Maire de Paris soumettrait-il la reconduction des contrats à un chantage sur la date de la réforme. Pourtant les organisations syndicales, la Direction des affaires scolaires, la direction de la jeunesse et des sports et celles des affaires culturelles demandent depuis plus d'un an la suppression de ce plafond dans l'intérêt même du service.

- Le renforcement de deux agents par circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE).

- La structuration d'une filière d'animation avec un corps de catégorie B pour les directeurs de centres de loisirs.

L'avis du SUPAP-FSU : bonne nouvelle correspondant à une demande de notre organisation (un peu seule sur ce point) dans le cadre de la réforme de la catégorie B. le nombre de postes offerts est toutefois très incertain et à ce stade il semblerait hors de question de proposer cette perspective à tous les directeurs de centre l'accès à la catégorie A pour certains agents de catégorie B a aussi été évoqué.

- Pour les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), le recentrage sur leur cœur de métier (s'occuper des enfants) en les déchargeant d'une partie des tâches de ménage.

L'avis du SUPAP-FSU : les tâches de nettoyage pourraient être confiées aux personnels des caisses des écoles cumulant ainsi deux temps incomplets...mais il serait souhaitable d'avoir un employeur unique et des postes de titulaires.

- En fonction des résultats de la consultation des Parisiens lancée vendredi dernier sur le site Paris sur le choix des temps périscolaires additionnels, d'autres mesures seront étudiées en particulier en ce qui concerne les ASEM ou les profes-

seurs de la Ville de Paris dont l'activité restera uniquement concentrée sur le temps scolaire.

L'avis du SUPAP-FSU : oui à une ASEM par classe en école maternelle, oui à la création de nouveaux postes de PVP dont on a supprimé des dizaines d'emploi, oui à une large concertation entre les enseignants, les personnels de la Ville, les parents sur les différentes hypothèses d'organisation du temps à l'école et dans le périscolaire. Mais, il faut du temps...surtout si dès la rentrée 2014 le temps scolaire est complètement réorganisé avec la suppression de deux semaines de congé d'été, il faut connaître le nombre d'emploi nécessaire en fonction des différentes organisations possibles des rythmes scolaires, donner dès maintenant les moyens en terme de formation et d'organisation des services. Il faut un état des lieux direction par direction de l'impact sur les personnels et le service public. Le SUPAP-FSU a notamment attiré l'attention du Maire sur la situation des conservatoires.

Par ailleurs nous n'admettons pas que la déprécarisation nécessaire des personnels soit soumise à un chantage, alors que cette situation de précarité est illégale et que la déprécarisation serait un moyen de préparer la réforme.

Nous ne voulons pas non plus que les postes créés qu'ils soient d'animateurs, de professeurs, d'agents de service des écoles maternelles ou de personnels administratifs le soient par redéploiement et nous voulons sur ce point des engagements fermes et précis.

Nous refusons la division entre enseignants et personnels de la Ville qui concourent tous pour un service public de qualité. Nous demandons le report de la réforme en 2014, si le décret est maintenu, afin qu'elle se fasse dans de bonnes conditions dans l'intérêt des enfants et des personnels.